

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1058

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain nu situées 15 avenue Albert Einstein et 11 à 13 rue du Canada appartenant à la société en nom collectif (SNC) Chirpaz 95 ou à toute société à elle substituée

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-1058**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain nu situées 15 avenue Albert Einstein et 11 à 13 rue du Canada appartenant à la société en nom collectif (SNC) Chirpaz 95 ou à toute société à elle substituée

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la régularisation foncière suite au permis de construire accordé à la SNC Chirpaz 95, la Métropole de Lyon doit acquérir 6 parcelles de terrain nu situées 15 avenue Albert Einstein et 11 à 13 rue du Canada à Villeurbanne appartenant à la SNC Chirpaz 95 ou à toute société à elle substituée. Ces parcelles seront classées dans le domaine public de voirie métropolitain après réalisation des travaux d'aménagement de voirie.

Il s'agit des parcelles cadastrées AI 305, 307, 85, 88, 89 et 90 d'une superficie respective d'environ 318 m², 723 m², 121 m², 141 m², 5 m² et 6 m², soit une superficie totale de 1 314 m² environ impactées par les emplacements réservés de voirie ER n° 60, situé sur l'avenue Albert Einstein, et n° 30, situé sur la rue du Canada à Villeurbanne, inscrits au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH).

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles se ferait à titre purement gratuit, biens libres de toute location ou occupation, à l'exception d'un droit de passage temporaire au profit de la société Épargne Foncière qui perdurera jusqu'au classement desdites parcelles dans le domaine public de voirie métropolitain.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu cadastrées AI 305, 307, 85, 88, 89 et 90 d'une superficie respective d'environ 318 m², 723 m², 121 m², 141 m², 5 m² et 6 m², soit une superficie totale de 1 314 m² environ, situées 15 avenue Albert Einstein et 11 à 13 rue du Canada à Villeurbanne et appartenant à la SNC Chirpaz 95 ou à toute société à elle substituée, dans le cadre de la régularisation foncière suite au permis de construire accordé à la SNC.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 55 000 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844 pour un montant de 450 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01, et en recettes compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° 0P07O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269176-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
